

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Mr et Mme A BANG de 101 101 2010

Le Font d'Eygliers est toujours dans

le règlement UA qui impose une place
de stationnement par tâche de 60m²
ce qui conduit à rendre impossible
toute innovation et extension d'un site
qui du fait de la configuration ne
peuvent pas justifier une place de
stationnement -

En conséquence des travaux permettant
la réalisation du cœur de Housse ne
sont plus possibles.

~~AB~~